



## **Communiqué**

*« Pour faire suite à l'article de Journal paru dans Vosges Matin,*

*L'Association tient à rappeler qu'elle est reconnue auprès des Juges des tutelles, des partenaires et des financeurs avec lesquels elle a toujours entretenu des relations professionnelles et institutionnelles de grande qualité réciproquement appréciées. Ces derniers font d'ailleurs confiance à l'Association en la nommant régulièrement et en maintenant un dialogue constructif.*

*Un audit, extérieur et approfondi, a été réalisé.*

*Il en résulte que l'Association se situe dans le top 3 des Associations Tutélaire auditées par le cabinet grâce à un accompagnement exceptionnel, des outils permettant de dégager du temps aux mandataires afin qu'ils puissent se concentrer sur le projet de vie du majeur protégé, des spécialisations de postes qui n'existent pas partout.*

*Les salariés bénéficient également des meilleures conditions possibles pour exercer leurs mandats : semaines sur 4 jours, possibilité d'organiser sa journée de travail avant ou après les heures collectives, des postes spécialisés qui permettent de leur dégager du temps, un outil informatique performant et individuel.*

*L'Inspection du Travail et la Médecine du Travail ont été sollicités par la Direction.*

*Un poste d'encadrement dédié aux ressources humaines vient d'être créé.*

*Toutes les déclarations des "antis-direction" sont contredites par les faits.*

*Mme VIRY n'entend pas donner raison à ce noyau isolé. Elle ne quittera pas ses fonctions, et continuera d'exercer sa mission, avec pour seul objectif le maintien de la qualité des services rendus aux personnes protégées et à l'institution judiciaire. »*

